

DÉPARTEMENT
des
HAUTES ALPES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT de
BRIANCON

CANTON DE
BRIANCON 1

COMMUNE
DE
**VILLAR
D'ARENE**

L'an deux mil vingt deux et le 23 juin à 19 heures 00

le conseil municipal de la commune de VILLAR D'ARENE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur **Olivier FONS**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **le 14 juin 2022**

Présents : Olivier FONS, Béatrice ALBERT, David LE GUEN, Élodie LEFEBVRE, Gilles JUGE, Jean-Pierre JACQUIER, Catherine PATTE-RULFO,

Pouvoirs de : Sylvain PROTIERE à Élodie LEFEBVRE, Valérie LANDRY-BUCH à David LE GUEN

Absents : Michel GONNET excusé, David AMIEUX

Secrétaire de séance : Jean-Pierre JACQUIER

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 9

Monsieur le maire informe le conseil municipal que des modifications doivent être entreprises sur les travaux d'homogénéisation et de rigidification de l'église Saint Martin, tranche 2.

En effet le poste « désolidarisation du clocher » est abandonné : la méthodologie pour mettre en œuvre cette désolidarisation génère des difficultés matérielles importantes par rapports aux résultats dont la fiabilité ne serait pas totalement assurée. La fissuration déjà existante entre le clocher et la nef fait déjà office de désolidarisation. Coût en moins : 14 352,00 € HT

Travaux en plus-values :

- Les parties enterrées ont mis à jour des fissurations qu'il convient de traiter par coulinage. Coût 2100 € HT
- L'encadrement de la porte de secours créée est en tuf côté extérieur.+ 1 700 € HT
- Les murs maçonnés de la sacristie sont à reprendre. Coût 7 697 € HT.
- Le remontage du mobilier nécessite des réparations. Coût : 25 150 € HT.

OBJET

**Avenant 1
Travaux
homogénéisation et
rigidification de
l'église St Martin
Tranche 2**

42/2022

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de créer un avenant au marché d'homogénéisation et rigidification de l'église Saint Martin, tranche 2.

Montant de l'avenant : 22 295 € HT

Montant total du marché : 421 211,95 € HT

Envoyé en préfecture le 27/06/2022

Reçu en préfecture le 27/06/2022

Affiché le

ID : 005-210501813-20220623-422022-DE

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an sus-dit .

Le Maire,
Olivier FONS

Pour le Maire
L'Adjoint délégué

